

Observation 207 du 07/03/2023

Madame, Monsieur,

Je suis opposé à ce projet éolien de Brion en raison de l'illégalité de l'étude acoustique. En effet, l'étude acoustique a été réalisée illégalement sur la base du projet de norme NFS 31-114 qui n'a jamais été opposable, et dont le groupe d'experts de l'AFNOR chargé de la rédiger a été dissout début 2017; L'étude aurait dû être réalisé selon la norme plus protectrice NFS 31-010.

En conséquence, merci de rendre un avis défavorable à ce projet.

Eric MARTINET